

Guide de planification financière



Manon Robert
Catena Solutions Financieres Inc.
1685 rue Fleetwood, Suite 500
Laval, QC H7N 4B2

Téléphone : (450) 972-1995
(877) 972-1995

Télécopieur : (450) 972-1994

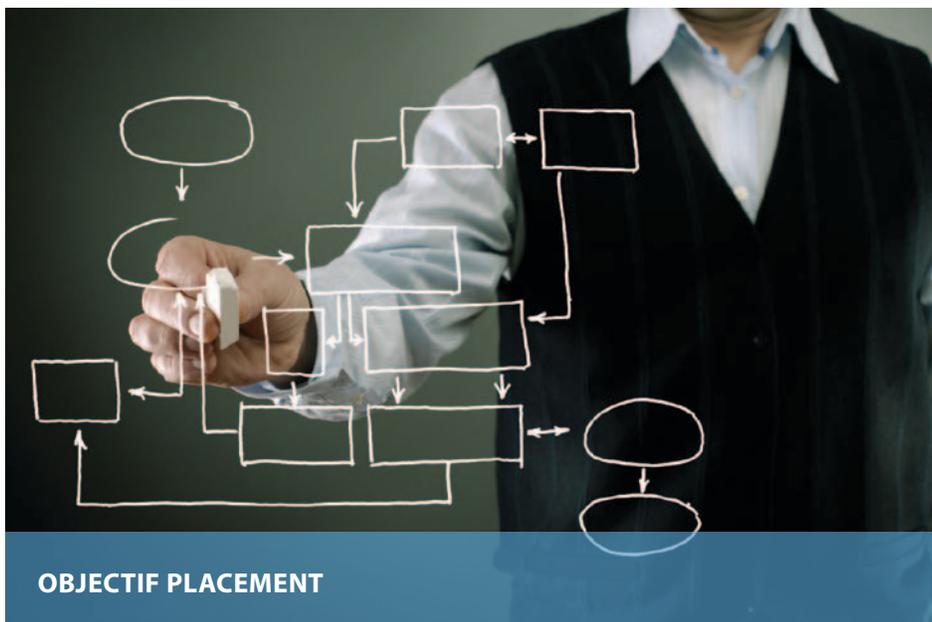
Courriel : mrobert@catena.ca

Internet : www.catena.ca

Voilà que touche à sa fin une année turbulente pour les marchés, de quoi faire réfléchir... C'est le moment de nous rencontrer pour faire le bilan de 2011 et songer à ce que nous réserve 2012.

Nous pourrions examiner l'orientation qu'ont prise vos finances cette année et vérifier que votre portefeuille demeure conforme à vos objectifs, car la répartition de votre actif a peut-être changé. Ce serait aussi l'occasion d'analyser ensemble tous les aspects de votre vie financière.

Une nouvelle année est synonyme de nouveau départ. Prenons aujourd'hui les moyens d'en tirer le maximum.



Devriez-vous vous fier aux prévisions économiques?

Comme 2011 touche à sa fin, le bilan de l'année fait ressortir la très grande volatilité des marchés. En ira-t-il de même en 2012? Comment savoir ce qui nous attend?

Voici un survol des prévisions économiques, de ce qu'elles veulent dire et de ce qu'il convient d'en faire.

Perturbations en vue

Les prévisions peuvent donner une bonne idée de l'orientation générale de l'économie et des marchés, mais elles ne sauraient motiver des décisions de placement. En effet, elles ne reposent nullement sur une science exacte et peuvent tout simplement se révéler fausses.

À long et même à moyen terme, elles empruntent toutes les directions, tandis que, à court terme, elles sont beaucoup plus faciles à réaliser. Lorsqu'il s'agit de

formuler une stratégie de placement, on tente de trouver un juste milieu entre les plus optimistes et les plus pessimistes, en considérant que la réalité se situe probablement quelque part entre les deux.

Ne dérogez pas à votre plan

Entre toutes ces prévisions, il n'est pas évident de s'y retrouver, mais il n'y a aucune raison d'être alarmé par le contenu des médias.

Pendant les périodes de turbulence, quoi qu'il arrive, respectez le plan que vous vous êtes fixé. Il a été créé en fonction de vos objectifs, de votre horizon temporel et de votre tolérance du risque. Pourquoi ne pas nous rencontrer pour discuter ensemble de l'avis des experts au sujet de 2012 et décider s'il convient d'apporter des changements à votre portefeuille. ■



Comment transformer une perte en avantage fiscal

Comme l'année prend fin, c'est le moment d'examiner le rendement de vos placements, surtout les parts de fonds ayant perdu de la valeur.

Les fluctuations des marchés peuvent parfois entraîner des pertes; nous devons donc accorder la même attention à votre stratégie de vente qu'à la démarche qui a précédé l'achat des titres concernés.

C'est une bonne occasion, en fin d'année, d'envisager la vente de parts de fonds peu rentables. Peut-être est-il impossible de récupérer la mise, mais une stratégie judicieuse peut contribuer à réduire l'impôt et à utiliser à votre avantage les titres perdants.

Ajoutons que la stratégie vous profitera

d'autant plus si le produit de la vente est réinvesti dans des titres prometteurs.

Une perte avantageuse

En vendant des parts de fonds (détenues hors de vos régimes enregistrés, comme le régime enregistré d'épargne-retraite) à un prix moindre que leur coût original, vous créez une perte en capital qui vient diminuer les gains en capital dans votre déclaration de revenus, donc l'impôt dû. La perte peut même être reportée sur d'autres années.

Si vous détenez des parts de fonds susceptibles de procéder à une distribution en fin d'année, non seulement leur vente donne-t-elle lieu à une perte en capital

fiscalement avantageuse, mais vous évitez une distribution imposable si la vente a lieu avant la date de distribution (généralement la mi-décembre).

Nous devons décider soigneusement lesquels des fonds dont vous possédez des parts seraient de bons candidats pour la vente à perte à des fins fiscales. Il doit s'agir de titres qui, selon nous, ne regagneront probablement pas le terrain perdu et, dans chaque cas, il faut se demander si l'avantage fiscal en vaut la peine.

Une perte en capital doit d'abord servir à diminuer les gains en capital réalisés pendant la même année d'imposition. Tout solde peut ensuite être reporté indéfiniment sur les années futures ou soustrait des gains obtenus au cours des trois années précédentes.

Quelques précisions

Voici comment la vente à perte à des fins fiscales peut vous être profitable.

Présumons que vous avez acheté des parts d'un fonds (hors d'un régime enregistré) il y a quelques années pour la somme de 80 000 \$ et les avez vendues cette année pour 100 000 \$, donc un gain de 20 000 \$. Cette année, vous avez aussi vendu les parts d'un autre fonds et absorbé une perte de 10 000 \$ (voir le tableau).

Vous pourriez soustraire la perte de 10 000 \$ du gain de 20 000 \$ et conserver un gain de seulement 10 000 \$ pour l'année. Comme les gains en capital sont imposables à 50 %, vous paieriez de l'impôt sur 5 000 \$.

Les pertes en capital découlant d'un placement admissible peuvent amoindrir les gains en capital tirés de tout autre placement admissible. Par exemple, la perte liée à vos parts de fonds peut être déduite du gain provenant des parts d'un autre fonds, d'actions, d'obligations, de fonds cotés en bourse ou même d'un placement immobilier. Cependant, les pertes en capital ne peuvent réduire que des gains en capital, et non un autre type de revenu.

Détail important : après une vente à perte à des fins fiscales, vous devez attendre au moins 30 jours pour racheter le titre vendu, sans quoi il s'agira d'une perte apparente pour l'Agence du revenu du Canada et elle ne pourra servir à amoindrir des gains imposables.

Il ne faut pas tarder, car les opérations doivent être terminées avant la fin de l'année afin de compter dans votre déclaration pour 2011. Discutez-en avec un spécialiste fiscal ou votre comptable. ■

La vente à perte à des fins fiscales

Aucune vente à perte

20 000 \$

Gain en capital tiré de la vente du titre A

x 50 %

Gain imposable à seulement 50 %

10 000 \$

Gain en capital imposable, sans recours à la vente à perte

Recours à la vente à perte

20 000 \$

Gain en capital tiré de la vente du titre A

-10 000 \$

Perte associée à la vente du titre B

10 000 \$

Gain net (B soustrait de A)

x 50 %

Gain imposable à seulement 50 %

5 000 \$

Gain en capital imposable, avec recours à la vente à perte

Activez votre CELI

D'après une étude en date de novembre 2010 conduite par le Groupe Financier BMO, plus du tiers des Canadiens ont ouvert un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), mais ils en savent peu sur la vaste gamme de titres qu'ils peuvent y détenir. Ils ne profitent donc pas pleinement des avantages fiscaux et du potentiel de rendement du CELI. L'étude a aussi montré que 37 % ignoraient totalement quels titres sont admissibles au CELI. Seuls 20 % savaient que les fonds communs l'étaient, et 26 %, que les certificats de placement garantis (CPG) l'étaient aussi. En fait, les titres admissibles sont nombreux. En voici un aperçu.

Le CELI, plus qu'un simple 'compte'

Les critères d'admission sont semblables à ceux du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et du fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) : actions et obligations, parts de fonds, parts de fiducies de placement immobilier, contrats de rente, devises, etc.

Au sein de votre CELI, la diversification entre espèces et autres placements peut accroître le potentiel de croissance et les rendements à long terme. Puisque les rendements s'accumulent entièrement à l'abri du fisc dans un CELI et ne sont pas imposables au retrait, plus le compte vous rapporte, plus vous profitez de ses avantages fiscaux. L'accumulation des rendements non imposables peut rehausser vos gains et vous rapporter plus que tout autre placement détenu dans un compte imposable.

Rien ne vaut une bonne stratégie

La nature des placements détenus dans votre CELI dépend de vos objectifs financiers, de votre tolérance du risque et d'autres facteurs. Le CELI doit être envisagé par rapport à l'ensemble de votre programme de placement, afin d'atteindre un équilibre avec votre REER et vos placements non enregistrés. Enfin, vos décisions de placement ne doivent jamais reposer uniquement sur des considérations fiscales, lesquelles ne représentent que l'un des facteurs à prendre en compte.

Nous pouvons profiter au maximum de votre CELI en explorant tout son potentiel de placement et d'économie fiscale, dans le cadre de votre programme global de placement. ■



QUESTIONS D'ARGENT

Gérer le stress lié à une urgence

La population canadienne vieillit et les Canadiens dans la quarantaine ou plus sont de plus en plus nombreux à s'occuper, seuls ou avec d'autres, de leurs parents âgés. Les probabilités qu'une urgence impliquant des parents âgés survienne sont donc assez élevées, si bien qu'il est utile d'avoir sous la main certains renseignements essentiels.

Le moment venu, il vous faudra ces renseignements le plus rapidement possible; pas question de se mettre à chercher quand le temps presse et que le stress se fait sentir.

Le meilleur moyen de vous assurer d'agir rapidement, en toute assurance, est de bien vous préparer. Parlez à vos parents de leurs renseignements, rassemblez ces renseignements, placez-les avec les documents importants et rangez le tout à portée de la main. Plus vous en saurez, mieux vous pourrez veiller au bien-être de vos parents, et au vôtre.

Voici les éléments que nous vous conseillons de réunir.

Renseignements médicaux

Si des soins médicaux doivent rapidement être prodigués, des renseignements exacts peuvent sauver une vie. Conservez la liste des groupes sanguins de vos parents, de leurs médicaments, des détails sur leurs allergies, de leurs maladies et chirurgies passées, les coordonnées de leurs médecins et autres professionnels de la santé, ainsi que leurs régimes de soins de santé et toute couverture supplémentaire (maladie grave, soins de longue durée, etc.).

Renseignements financiers

Vous pourriez devoir vous occuper aussi des finances de vos parents en cas d'urgence. Il vous faudra alors avoir accès aux renseignements sur leurs comptes bancaires, leurs cartes de crédit, leurs emprunts et leurs versements, leurs placements et tout autre détail ou document pertinents.

Documents juridiques

Pour régler les questions médicales et financières, il est essentiel d'avoir accès rapidement aux documents juridiques. Si vous ou un autre membre de la famille avez des procurations pour gérer les soins de santé ou les finances de vos parents, il vaut mieux avoir accès aux originaux et aux copies de ces procurations. Si vous avez besoin d'autres renseignements pour parer aux urgences, il vous faudrait avoir accès aux testaments de vos parents, à leurs testaments biologiques (instructions sur les soins à leur donner en cas d'incapacité) et à leurs polices d'assurance. Enfin, il vaut mieux avoir aussi accès aux renseignements sur leur planification successorale.

Les renseignements et documents à rassembler dépendent de la situation de chacun. Nous pouvons vous aider à mettre au point une stratégie en vue de réunir la documentation voulue, de parler à vos parents et de choisir le lieu où ranger le tout pour y avoir aisément accès. ■

Mettez votre portefeuille à l'épreuve

Vu la grande volatilité des marchés cette année, peut-être avez-vous besoin de vérifier que le capital accumulé dans votre portefeuille s'y trouve en sécurité. Les retombées des problèmes économiques, de l'endettement des gouvernements, des soulèvements politiques et même des catastrophes naturelles ont certainement contribué aux perturbations des marchés.

C'est le moment pour nous de mettre votre portefeuille à l'épreuve et de voir s'il pourra résister à la conjoncture d'aujourd'hui et de demain.

Pas d'électrodes

En quoi consistera l'épreuve? Y a-t-il lieu de vous alarmer? Rassurez-vous, nous examinerons simplement les titres que vous détenez pour détecter toute faiblesse ou tout problème à corriger.

Notre but consiste à évaluer la vulnérabilité de votre portefeuille à des chocs éventuels et à nous assurer qu'il n'est pas surpondéré quant à un seul pays ou secteur. Nous verrons s'il y a des chevauchements dans votre portefeuille (titres ou fonds semblables).

Enfin, nous vérifierons la répartition de votre actif par rapport à la précédente et, si elle a changé, nous verrons les ajustements nécessaires.

L'atténuation du risque est déterminante

Nous pouvons consolider vos placements de manière à ce qu'ils résistent mieux à la tourmente, maintenant et à l'avenir, et éviter de sous-estimer la possibilité d'un recul des marchés causé par des facteurs

imprévus ou des événements déjà en préparation.

Nous nous pencherons aussi sur l'incidence de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt. En effet, les experts prévoient, pour 2012 et par la suite, une hausse dans les deux cas. Elle sera probablement graduelle, mais elle pourrait avoir des conséquences sur le rendement, d'où la nécessité de revoir la composition de votre actif.

Des réglages de précision

Nous pouvons aussi analyser les risques liés aux placements dans certaines sociétés et certains fonds communs. Ces risques dépendent de la volatilité, des événements mondiaux et de la perception de l'économie. Bon nombre de sociétés et de fonds s'efforcent de se préparer aux turbulences actuelles et futures en gérant les risques de change ou les risques découlant de marchés particulièrement agités.

Pour ce faire, il n'est pas nécessaire d'adopter une prudence excessive. Par exemple, en vous retirant du marché pour éviter la volatilité, vous ne pourriez pas profiter d'un bond formidable ou d'occasions d'achat rêvées.

À longue échéance, notre meilleure stratégie demeure une bonne diversification, qui vous protège de l'incertitude et concorde avec votre tolérance du risque, votre horizon temporel et vos objectifs. En mettant votre portefeuille à l'épreuve, nous verrons s'il est bien préparé et bien protégé. ■

Distinction entre valeur et prix

SI LA DISTINCTION entre la valeur d'un titre et son cours n'est pas claire dans votre esprit, il se peut que le rendement de votre portefeuille en souffre. Voici ce qu'il faut savoir.

La différence entre les deux

Le cours correspond à ce que les investisseurs sont prêts à payer pour le titre d'une société donnée et il peut fluctuer en quelques secondes suite aux impressions des investisseurs, aux perspectives économiques et aux événements à court terme.

La valeur, quant à elle, reflète la qualité « intrinsèque » de l'entreprise et son potentiel. Elle est beaucoup plus constante, parce que les facteurs qui la déterminent le sont également.

Pour les investisseurs, la véritable valeur d'une entreprise est sa capacité de générer des rendements satisfaisants à long terme. Quand le cours d'un titre fluctue, la valeur du placement a probablement peu changé.

Leçon à tirer

Le potentiel de rendement ne dépend pas du cours dans l'absolu, mais plutôt à ses perspectives de hausse. Après une hausse substantielle du cours, les investisseurs ne sont pas tentés d'acheter, croyant peut-être que le titre est surévalué; or, ils pourraient manquer la hausse subséquente.

Le cours d'un titre est toujours à envisager selon la valeur de la société émettrice et ses perspectives. Je peux vous aider dans ce domaine. ■

Ce bulletin a été rédigé (à moins d'avis contraire) et produit par Ariad Custom Communications.

Vol. 25, n° 6 © 2011 Ariad Custom Communications. Les renseignements et opinions contenus dans ce bulletin proviennent de diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie. Les lecteurs auraient avantage à consulter leur conseiller professionnel avant de prendre une décision sur la base de l'information fournie dans ce bulletin. Ce dernier fait l'objet de droits d'auteur; toute reproduction de son contenu, en entier ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite du détenteur des droits. Les lecteurs qui ne désirent plus recevoir ce bulletin doivent communiquer avec leur conseiller financier à cet effet. ISSN 1205-5859

